

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

N° VA_DEL2023_73

Objet : Approbation du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, R. 2342-1,

Vu la délibération VA_DEL2022_25 du conseil municipal du 30 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération VA_DEL2022_169 du conseil municipal du 8 novembre 2022 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2022,

Les conditions d'exécution du budget 2022, dont le détail figure dans le rapport joint, se résument comme suit :

- Section d'investissement :	
Résultat de clôture de l'exercice	- 2 984 731,34 €
Solde des reports	- 10 627 201,21 €
Besoin de financement en investissement	- 13 611 932,55 €
- Section de fonctionnement :	
Excédent	20 478 129,69 €

Le compte administratif complet pour l'exercice 2022 a été transmis aux élus en même temps que la convocation à la séance du conseil municipal du 27 juin 2022.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 15 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Gérard CAUDRON n'ayant pas pris part au vote, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTÉ, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON, Vincent LOISEAU s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196203-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023